

# Projet de préservation pour la race Nera Verzasca 2024 – 2026 (selon contrat d'aide financière OFAG du 17. 01.2024)

---

Dans le cadre des projets de préservation des races suisses 2024 - 2026, les jeunes chèvres de la race Nera Verzasca et leurs descendants sont promus de manière ciblée.

La contribution pour la promotion des chèvres primipares et le soutien à l'élevage de leurs jeunes animaux doit permettre aux éleveuses et éleveurs de garder plus longtemps les jeunes chèvres et cabris ayant un potentiel de reproduction et de reporter ainsi la décision de sélection à une date ultérieure.

Condition préalable:	Niveau 1 = contribution max. 200 fr.		Niveau 2 = contribution max. 300 fr.
Chèvres en première lactation de la race Nera Verzasca, indépendamment de l'âge. La première portée est déterminante.	<ul style="list-style-type: none"><li>- jugement de la conformation/droit au Herd-book</li><li>- Épreuve de productivité laitière (EPL) min. 120 jours</li></ul>	ou	Les trois critères sont remplis <ul style="list-style-type: none"><li>- jugement de la conformation/droit au Herd-book</li><li>- EPL</li><li>- Cabris de la première portée vivants le 1.6. et inscrits à l'élevage</li></ul>

- Aucune inscription n'est nécessaire pour ce projet. Le prélèvement des données et la vérification du droit aux contributions sont effectués par le secrétariat de la FSEC.
- Les éleveurs ayant des animaux donnant droit à des contributions sont informés directement par la FSEC.
- Si le nombre d'animaux ayant droit dépasse le budget, les contributions par animal sont réduites.
- Les contributions seront versées au plus tard jusqu'au 30 novembre de l'année en cours.
- La contribution est versée au propriétaire de la mère enregistré le jour de référence (01.06.).